

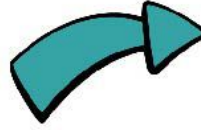


GROS ÉLECTROMÉNAGER



MOBILIER

Vous ne pouvez pas
apporter votre mobilier
ou votre électroménager
en déchetterie?



LE SERVICE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS EST LÀ POUR VOUS!

Pour en bénéficier,
c'est facile!

1

Inscrivez-vous directement dans
VOTRE MAIRIE



2

La CCAPV vous appelle pour fixer la
date d'enlèvement



3

Soyez présent le jour de l'enlèvement,
les encombrants doivent être sortis
devant votre domicile



4

Le service est **GRATUIT**
dans la limite de
6 enlevements par an et par adresse